

Communiqué aux actionnaires

Credit Suisse Index Fund (Lux)

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 167524

(ci-après la «**Société**»)

- I. Les actionnaires de la Société sont informés par la présente que le conseil d'administration de la Société (le «**Conseil d'administration**») a décidé de modifier légèrement le prospectus de la Société (le «**Prospectus**») afin d'ajouter plus de détails au chapitre 1 «**Informations aux futurs investisseurs**» concernant le document d'information clé.
- II. Les actionnaires de la Société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre 8 «**Facteurs de risque**» et plus spécifiquement la section «Placements en Inde» afin de refléter les changements récents dans la réglementation indienne en ce qui concerne l'ayant droit économique dans les fonds de placement.
- III. Les actionnaires de la Société sont en outre informés que le chapitre 9 «**Valeur nette d'inventaire**» du Prospectus a été mis à jour afin de clarifier et de refléter la structure organisationnelle du Swing Pricing Committee («**SPC**»), établi par le Conseil d'administration de la société de gestion afin de garantir une gouvernance et une administration appropriées du processus de tarification swing. La modification inclut également le rôle et les devoirs du SPC.
- IV. Les actionnaires de la Société sont par ailleurs informés que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre 10 «**Frais et impôts**» et plus particulièrement la section iii «Frais» du Prospectus afin de clarifier les frais encourus. La modification du chapitre 10 section iii «**Frais**» n'a aucune incidence sur les frais existants des compartiments.
- V. Les actionnaires de la Société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé d'ajouter une nouvelle disposition au chapitre 13 «**Durée, liquidation et regroupement**», intitulée «Dissolution d'un compartiment - opérations de couverture de change», qui précise les conditions dans lesquelles les opérations de change peuvent être abandonnées ou suspendues dans le cadre de la dissolution et de la liquidation d'un compartiment, ainsi qu'une nouvelle disposition intitulée «Dissolution d'une classe d'actions» concernant la dissolution d'une classe d'actions et l'applicabilité du mécanisme de tarification swing unique.
- VI. Les actionnaires de la Société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de mettre à jour le chapitre 17 «**Gestionnaire d'investissement et sous-gestionnaire d'investissement**» afin d'indiquer que le gestionnaire d'investissement peut nommer en tant que sous-gestionnaires d'investissement uniquement des sociétés affiliées au sein du Groupe UBS et de supprimer la déclaration selon laquelle les noms des sous-gestionnaires d'investissement sont indiqués dans le Prospectus.
- VII. Les actionnaires de la Société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé d'ajouter un nouveau lien vers la notice sur la protection des données au chapitre 22 «**Protection des données**».

- VIII. Les actionnaires de la Société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de mettre à jour le chapitre 24 «**Principaux participants**» afin de refléter la composition actuelle du Conseil d'administration de la Société.
- IX. Les actionnaires de **CSIF (Lux) Equity China Total Market ESG Blue**, **CSIF (Lux) Equity Emerging Markets**, **CSIF (Lux) Equity Emerging Markets ESG Blue** et **CSIF (Lux) Equity EMU Small Cap Blue** sont par ailleurs informés que le Conseil d'administration a décidé de modifier la section «**Souscription, rachat et conversion des actions**» afin d'y ajouter des dispositions de gating.
- X. Les actionnaires de **CSIF (Lux) Equity Canada** et **CSIF (Lux) Equity Canada ESG Blue** sont par ailleurs informés que la section «**Souscription, rachat et conversion des actions**» a été modifiée pour prévoir un cycle de règlement plus court, afin d'anticiper le changement de cycle de règlement sur les bourses nord-américaines.

Les termes en majuscules utilisés dans le présent avis mais non définis ont la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus daté du 29 décembre 2023 et dans les statuts de la Société datés du 2 septembre 2019.

Les actionnaires de la Société peuvent obtenir le Prospectus, les PRIIP KID, le dernier rapport annuel ou semestriel et une copie des statuts gratuitement auprès du siège social de la Société ou à l'adresse Internet www.credit-suisse.com.

Ce changement n'exige aucune action de votre part et cet avis est envoyé uniquement à titre d'information.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la description ci-dessus n'est pas une liste exhaustive des changements apportés au Prospectus et qu'il est conseillé aux actionnaires de consulter le Prospectus mis à jour, qui indiquera tous les changements applicables.

Luxembourg, le 5 juin 2024

Le Conseil d'administration